



Saint-Bohaire

L'Association de Sauvegarde de l'Eglise de Saint-Bohaire organisera sa traditionnelle brocante

le dimanche 8 mai 2022
dans les rues du bourg
de Saint-Bohaire.

L'installation des exposants débute à partir de 6h00 (pas de réservation).
Le prix du mètre linéaire est de 2 €.

Pour plus de renseignements, veuillez contactez le **06-08-93-57-37**



Monsieur Yves LECUIR, conseiller départemental, tiendra une permanence à la mairie, **le 19 mai de 16h15 à 17h15.**

Flash Infos

Mai-Juin-Juillet 2022

COMMEMORATION DU 8 MAI



La cérémonie se déroulera **le samedi 7 mai.**
Rendez-vous devant la mairie à **11h.**



Les beaux jours arrivent !!!

Pour la quiétude du voisinage, merci à tous de **RESPECTER LES JOURS ET HORAIRES LÉGAUX** pour vos travaux de jardinage et de bricolage (arrêté préfectoral du 12/07/2017) :

- les jours ouvrables **de 8h30 à 12h et de 14h à 19h**
- les samedis **de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- les dimanches et jours fériés **de 10h à 12h**



AGGLOPOLYS : ENQUETE PUBLIQUE PLUIHD du 16 mai 2022 au 24 juin 2022

Dossier et registre disponibles à la mairie de La Chapelle-Vendômoise ou sur le site internet :
<https://www.registredemat.fr/plui-agglopolys>

> LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES auront lieu les dimanches 12 et 19 juin.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

Les élections législatives servent à élire les députés. Les députés siègent à l'Assemblée nationale. En Loir-et-Cher, 3 députés seront élus : 1 pour chacune des circonscriptions.



A noter dès aujourd'hui :

La **fête de l'école** se déroulera cette année le **samedi 2 juillet 2022**, à Saint-Bohaire. Elle sera suivie par un concert clôturé par une soirée conviviale, organisés par l'Association des parents d'élèves du RPI.



Etat des travaux inscrits au budget 2022



Travaux de voirie : Allée des Pinçonneaux, Allée des Grands Bois, Route de la Vove, Route de la Jonquièrre, Place de la mairie. Pose de bordures et de calcaire au point tri de Russy et réfection de bordures Rue du Lavoir. Création de 2 terrains de pétanque à l'aire de loisirs	99 000 €
Panneaux de signalisation et illuminations Noël	6 000 €
Tables pique-nique et bancs à la zone de loisirs / banc cimetière / panneau de basket pour l'école	4 000 €
Elagage des arbres de la zone de loisirs	4 272 €
Remplacement de la pompe à chaleur de la cantine scolaire	35 000 €
Outillage technique : Robot coupe et chariot de service pour la cantine, nettoyeur haute pression, ...	10 000 €
Colombarium	5 052 €
Ordinateur portable et scanner pour la cantine	1 000 €
Pose d'un poteau incendie et remplacement d'un poteau incendie	7 300 €



Faire des économies d'énergie avec le boîtier Voltalis



Dans le cadre de sa démarche en faveur de la transition énergétique par l'élaboration de son Plan Climat, Agglopolys soutient une initiative destinée à proposer au plus grand nombre une solution innovante et gratuite pour réaliser des économies d'énergie.

Cette solution gratuite consiste en l'installation de petits boîtiers connectés et permet, à distance et quand le réseau électrique en a besoin, de suspendre la consommation sur les voies de chauffage (radiateur), sans impact sur le confort thermique. Cela a des avantages à deux échelles différentes :

- Pour les particuliers, cela leur permet de réaliser jusqu'à 15% d'économies d'énergie
- Pour le système électrique, cela permet de le soulager notamment en cas de pic de consommation.

Dès le 2 mai, des conseillers Voltalis viendront à votre rencontre pour vous présenter le dispositif et prendre rendez-vous pour une installation gratuite.

Vous avez également la possibilité de les contacter directement :

- Par téléphone : 02 22 96 95 50
- Par courriel : agglopolys@voltalis.com
- En flashant le QR code ci-contre et en complétant le formulaire



Au 1er janvier 2023, au niveau national, toutes les collectivités devront avoir mis en place le tri de tous les emballages et tous les papiers.

Ainsi, en plus des bouteilles plastiques et des boîtes métalliques, **seront acceptés tous les emballages ménagers en plastique et en métal : pots de yaourts, barquettes alimentaires, blisters, capsules de café, etc.**

Tous ces déchets ne devront plus être jetés avec les ordures ménagères.

En 2023, le service de collecte des déchets sera ré-organisé en faveur d'une collecte en porte-à-porte caractérisée par :

- le maintien d'une collecte en porte-à-porte hebdomadaire avec alternance une semaine sur deux entre ramassage **des ordures ménagères (bacs gris) et des déchets recyclables (bacs jaunes)**,
- le maintien de la collecte du verre en apport volontaire au niveau des Points Tri sur tout le territoire communautaire.

Ces changements seront effectifs au 1er janvier 2023. Des bacs jaunes seront distribués aux habitants entre septembre et décembre 2022.